

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 octobre 2020 à 18h30

L'an deux mil vingt, le 8 octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

Etaient présents

M. Sylvain COINTAT, *Maire*
M. Alain CAILBOURDIN et Mme Dominique BASSINO, *Adjoints au maire*
Mme Marie BACZYK, Mme Emmanuelle BONARD, Mme Annie CROCHET, M. Christophe DELOUBES, Mme Marina GAUDRY, M. Ludovic GRIGNAC, M. Aurélien JEUNET, Mme Delphine JOUINOT, M. Gérard MARIE, Mme Magali METENIER, *Conseillers Municipaux*.

Etaient absents

Mme Annick PIVERT absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Marina GAUDRY.
M. Xavier JUHEL absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Marie BACZYK.

Mme Marina GAUDRY est nommée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.
M. le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le loyer du logement communal (cabinet de la kinésithérapeute).
Le conseil municipal accepte.

1. Loyer de la kinésithérapeute

Le logement communal étant mal isolé et trop grand par rapport aux besoins professionnels de la kinésithérapeute, il engendre des coûts importants de chauffage. Aussi, Mme BRATZKE, locataire, demande la possibilité de réviser son loyer à la baisse. Sachant que, suite à la crise sanitaire, l'activité de la professionnelle de santé n'a pas pu reprendre normalement, M. le Maire propose de diminuer le prix du loyer de 500 à 400 € par mois en attendant la création de la future maison de santé pluridisciplinaire (MSP). Le conseil municipal approuve avec 14 voix pour et 1 abstention.

M. le Maire ajoute que le dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional concernant la création de la MSP a été déclaré complet il y a une quinzaine de jours et sera étudié par la commission compétente courant novembre. Pour rappel, la subvention demandée est de 40 % du montant HT des travaux. De plus, la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) modifiée par la Préfecture en Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a reçu un avis favorable pour un montant équivalant à 30 % du montant HT des travaux. Par ailleurs, M. FACIOLI, Maisons Phoenix, commence à travailler sur le dossier de consultation des entreprises (DCE) dans le cadre du futur appel d'offres.

2. Décision modificative

Suite à l'achat imprévu d'un compresseur pour les ateliers municipaux, des réajustements budgétaires sont nécessaires :

| Compte | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|--|-----------------------|-------------------------|
| D 1641 : Emprunts | | 0,42 |
| D 2188-145 : Achat de matériel | | 720,00 |
| R 021 : Virement de la section de fonctionnement | | 720,42 |
| D 023 : Virement de la section d'investissement | | 720,42 |

| | | |
|----------------------------|--------|------|
| D 66111 : Intérêts | | 0,54 |
| D 022 : Dépenses imprévues | 720,96 | |

Le conseil municipal valide les réajustements budgétaires.

3. Convention Application du Droit des Sols (ADS)

Pour rappel, avant la fusion des communautés de communes, les documents d'urbanisme étaient instruits gratuitement par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Depuis le 1^{er} juillet 2015, la loi ALUR réserve la mise à disposition des services de l'Etat pour l'application des droits du sol aux communes appartenant à un EPCI de moins de 10.000 habitants.

Sachant que la mise en place du service ADS de la ville de Cosne permet la mutualisation des compétences, une gouvernance de proximité et une efficience de la dépense publique, la commune de Tracy a décidé de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au service ADS de Cosne à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une période de 24 mois. La convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Le service instruit les actes suivants : permis de construire (174 €), permis de démolir (96 €), permis d'aménager (261 €), certificat d'urbanisme opérationnel (148 €), déclaration préalable de travaux et déclaration préalable de lotissement (96 €).

Le conseil municipal accepte de régulariser et de poursuivre la prestation de service confiée au service ADS de la ville de Cosne pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la commune à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une période de 24 mois.

4. Fondation 30 millions d'amis - Convention de stérilisation et d'identification des chats errants

La commune est confrontée à l'augmentation du nombre de chats errants dans certains secteurs. La fourrière animale départementale, Refuge de Thiernay, à laquelle la commune est adhérente (coût 1,10 € par habitant soit 1082,40 € en 2020) n'intervient sur le territoire que pour récupérer les animaux errants non identifiables.

Afin de maîtriser la prolifération des chats errants, il convient de mettre en place une campagne de stérilisation et d'identification de ces derniers. La Fondation 30 millions d'amis propose d'établir une convention avec la commune dans laquelle elle s'engage à prendre en charge 50% des frais (environ 750 € pour une vingtaine de chats) sachant que le coût d'une ovariectomie + tatouage I-CAD est de 80 € et que celui d'une castration + tatouage I-CAD est de 60 €. La commune doit estimer le nombre de chats concernés et s'engager à faire le nécessaire au cours de l'année civile (ni remboursement, ni report).

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis à compter du 1^{er} janvier 2021.

5. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

Elle doit être renouvelée après chaque changement de l'organe délibérant.

Les commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Les noms retenus par le conseil municipal sont les suivants : RABEREAU Monique, BASSINO Dominique, CAILBOURDIN Alain, GREBET Gérard, GUILLOT Jean-Luc, BONARD Emmanuelle, PATAUD Brigitte, PIVERT Annick, CORTOT Adeline, BLIN Dominique, BAILLY Jacqueline, LAMY Franck, CROISY Michel, FOURNIER Yvette, COQUERY Pasquale, THYNEVEZ Alain, LIPOVAC Lionel, LEKIN Marc et SCHLATTER Olivier.

6. Rue des Côteaux, aux Girarmes, interdite aux poids lourds

Un riverain de la rue des Côteaux, aux Girarmes, s'étonne de voir passer de plus en plus de poids lourds dans cette petite rue. En effet, les chauffeurs désirant se rendre aux Loges ou dans le bas des Girarmes pour livraison sont amenés à emprunter cette voie indiquée par les GPS.

Afin de limiter l'accès, le conseil municipal donne un accord de principe pour limiter le tonnage des véhicules sur la rue des Côteaux sauf aux riverains et demande un complément d'informations auprès des services compétents afin de prendre une décision définitive lors du prochain conseil.

7. Radars pédagogiques - Analyses des données

Durant la période estivale, les radars pédagogiques ont été déplacés dans les différents hameaux de la commune afin d'enregistrer les vitesses et le nombre de véhicules par jour. Ces informations sont enregistrées simultanément dans le sens entrant et sortant du hameau.

L'analyse des données fait ressortir une fréquentation beaucoup plus importante sur les Braults avec environ 4000 véhicules par jour. Si les vitesses moyennes sont relativement correctes, certains grands excès ont été enregistrés notamment aux Braults et à certaines entrées de Boisgibault. Ces données seront réexaminées en commission de travaux.

8. Règlement et tarif du cimetière

La commission s'est réunie à plusieurs reprises pour revoir et poursuivre le règlement. Pour rappel, le cimetière de Boisgibault existe depuis 1904 et vu le nombre de sépultures vendues à ce jour, les concessions étant perpétuelles, il ne resterait que 3 ans avant que le cimetière soit complet. Il faudrait donc envisager d'une part, de délivrer à l'avenir des concessions trentenaires renouvelables et, d'autre part, de lancer une procédure de reprise des concessions dans la partie des fosses communes. Cette dernière est assez longue car il faut rechercher les familles avant de pouvoir relever les corps.

Le projet de règlement sera envoyé à tous les élus avant l'adoption définitive. Par ailleurs, un devis a été demandé pour refaire l'enduit du mur intérieur à certains endroits.

9. Questions diverses

Courriers :

- M. Roger FOURREAU de Pouilly fait remarquer qu'il manque des panneaux dans le bas de Maltaverne indiquant un changement de signalisation au niveau du carrefour de l'ancienne nationale 7 et de la route en direction de Boisgibault. En effet, certains usagers peu scrupuleux n'hésitent pas à franchir la ligne blanche discontinue sans respecter la priorité à droite. M. CAILBOURDIN explique qu'il était prévu de mettre des panneaux temporaires « changement de signalisation » au moment des travaux mais le conseil départemental n'en avait plus à prêter à la commune. De plus, le conseil départemental n'est pas favorable à l'implantation d'une signalisation verticale trop abondante. Néanmoins, le conseil municipal pense que ce nouveau carrefour est dangereux et qu'il serait bon de prévenir les usagers de la route que la voie en provenance de Boisgibault est prioritaire. M. CAILBOURDIN est chargé de se renseigner auprès des services compétents pour savoir quels panneaux pourraient être mis en place.
- M. et Mme Patrick MAUDRY demandent à la commune de bien vouloir faire le nécessaire pour l'entretien du chemin qui dessert leur habitation et celle de leur fils. M. le Maire propose de faire livrer du calcaire afin de reboucher les trous. Une fois l'opération faite, M. MAUDRY devra ensuite entretenir le chemin sachant que celui-ci est très fortement endommagé par le passage régulier d'engins agricoles leur appartenant ou de poids lourds se rendant à leur exploitation.

10. Point sur les commissions communales et tour de table

- ⇒ M. MARIE s'est rendu à une réunion du SIAEP le 21 septembre dont l'ordre du jour était le suivant : vote du rapport sur le prix et la qualité de l'eau, désignation des membres du bureau, constitution des commissions, composition de la commission d'appel d'offres et demande de subvention exceptionnelle auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) au titre du plan d'investissement pour l'eau potable. Tous ces points ont été validés à l'unanimité. Pour Tracy, des travaux sont

prévus rue des Mouilles à Maltaverne. Ils concernent une extension du réseau sur environ 280 mètres et 4 raccordements.

Il s'est également rendu à une réunion du SIEEN le 5 octobre dont l'ordre du jour était l'élection du bureau et la composition des différentes commissions : conseil en énergie partagée, nouvelles technologies informatiques, infrastructures réseau véhicules électriques, éclairage public, gaz et production électrique.

Ensuite, il demande comment va se dérouler la cérémonie du 11 novembre. M. le Maire répond qu'à ce jour la mairie n'a pas encore reçu de protocole mais que vraisemblablement la cérémonie se déroulera comme celle du 8 mai, c'est-à-dire en comité restreint sans la présence des anciens combattants.

- ⇒ Mme BONARD explique que plusieurs élus se sont rendus le 2 octobre à une réunion organisée par le service ADS de la ville de Cosne pour faire une présentation du service et informer les nouveaux élus des différentes procédures existantes. Parmi les différents sujets, celui des constructions illicites a été largement abordé. C'est un sujet épineux qui est difficile à maîtriser et pour lequel il n'y a pas de solution toute faite.
- ⇒ Mme METENIER a assisté à une réunion du SITS le 6 octobre où M. Alain BOURGEX a été réélu président du syndicat. Il existe actuellement 11 circuits de transports scolaires sur le secteur de Pouilly. Bientôt, la communauté de communes devra se prononcer sur la compétence « mobilité » et décider si elle souhaite devenir « Autorité Organisatrice de Mobilité ».
- ⇒ M. GRIGNAC demande s'il serait possible de faire installer un miroir à l'intersection de la rue de l'Etang et de la rue de Tracy car les véhicules qui stationnent à droite du panneau « STOP » occultent la visibilité. Ensuite, il fait part d'une demande concernant le sens de circulation du rond-point du 19 mars car un habitant trouve que celui-ci n'est pas très clair. Enfin, il évoque la rue de Loire au Bourg de Tracy sur laquelle il est très difficile de se croiser à deux véhicules et propose de la mettre en sens unique. Ces différents points seront étudiés lors d'une prochaine réunion de la commission de travaux.
- ⇒ Mme CROCHET fait un point sur l'école. Après un cas avéré de COVID à l'école parmi les enseignantes, tout est revenu à la normale. La communication aux familles sur le sujet a été bien perçue. L'aide aux devoirs est encadrée par un agent communal et 5 bénévoles. Par contre en garderie, vu les conditions actuelles, le nombre d'élève reste trop important. Le règlement a donc été revu et il sera demandé aux familles d'inscrire leur enfant à la garderie comme elles le font déjà pour la cantine afin de prévoir les effectifs. Si un élève inscrit ne vient pas, le ticket sera dû sauf si un justificatif peut être apporté. La présence d'un agent communal est requise dès lors qu'il y a des manœuvres du bus scolaire (matin et soir).
Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), un stock d'eau est obligatoire à l'école. Elle souhaiterait également qu'une commission de sécurité intervienne après l'exécution de travaux dans les bâtiments communaux.
- ⇒ M. CAILBOURDIN propose que la commission de travaux se réunisse le 24 octobre à 9h. Pour répondre à plusieurs remarques concernant l'entretien de la commune depuis plusieurs mois, il explique notamment que l'épareuse a été en panne pendant plusieurs semaines et que l'entretien de bâtiment (cantine scolaire) a demandé beaucoup de temps durant la période estivale. Le passage obligatoire au « zéro phyto » entraîne également des désagréments (ex : mauvaises herbes sur les trottoirs). Il va falloir malheureusement que la population accepte que sans utilisation de produits phytosanitaires il y aura forcément un plus d'herbes folles dans les rues. Il serait bon également de s'équiper de matériels pour travailler plus efficacement et plus rapidement.
Par ailleurs, le temps d'arrosage sur la commune est beaucoup trop important. Il faudra prévoir à l'avenir des plantes pérennes moins gourmandes en eau notamment.
- ⇒ Mme BASSINO a assisté à une réunion en préfecture le 21 septembre pour faire un point sur l'état des passages à niveau dans la Nièvre en présence des membres de la SNCF Bourgogne Franche Comté, de la DDT et de différentes communes. Un diagnostic plus précis sera fait sur place le 3 novembre prochain.

Elle a également assisté à une réunion sur la Réserve Naturelle du Val de Loire, ce jour, à la Charité-sur-Loire, en présence de M. le Sous-préfet. Visite des aménagements de la Loire, présentation sur

le terrain des actions phares de 2018 et 2019 et des perspectives 2020 et validation des rapports d'activité 2018-2019 étaient au programme de la journée. L'aménagement de l'aire des Loges a également été évoqué.

- ⇒ M. JEUNET demande aux élus de ne pas hésiter à lui envoyer des éléments à publier sur Facebook. D'autre part, sachant que le bulletin municipal sera mis en ligne sur le site internet de la commune, il pose la question de savoir si celui-ci devra continuer à être imprimé ou ne faudrait-il pas envisager d'autres solutions telles que demander à ceux qui souhaitent le recevoir en version papier de s'inscrire en mairie (à réfléchir et à revoir).
- ⇒ Concernant la commission fleurissement, Mme GAUDRY revient sur le temps d'arrosage des fleurs de la commune et précise que la commission commence déjà à réfléchir comment gagner du temps à l'avenir sur ce poste. Une demande de rendez-vous avec une personne du CAUE a été faite afin qu'un spécialiste paysager puisse aider et guider les élus dans leurs choix.

La remise des prix des maisons fleuries 2020 aura lieu le 17 octobre à 11h à la mairie. La commission a souhaité ne pas tenir compte des inscriptions et il en sera de même les années suivantes. Dix lauréats recevront un bon cadeau valable sur les magasins GAMM VERT de St-Satur et Cosne d'une valeur de 60€ pour les 5 premiers et 40€ pour les 5 suivants soit 500€ au total.

- ⇒ Mme JOUINOT explique que la commission des affaires culturelles a souhaité insérer dans le bulletin municipal un sondage concernant la bibliothèque municipale afin de connaître les intentions des administrés à ce sujet. En fonction des retours, des décisions seront prises. M. le Maire suggère de faire passer le questionnaire aux parents d'élève via l'école.
- ⇒ Pendant la période estivale et notamment les fortes chaleurs, la commission des affaires sociales a contacté les personnes de 70 ans et plus. Celles-ci ont apprécié et se sont senties moins isolées. Mme BACZYK ajoute que pour le repas des aînés, s'il a toujours lieu, c'est l'orchestre Guillaume GENTY qui a été retenu et le repas sera servi par M. GREMY, traiteur à Pouilly. Dans le cas où la décision serait prise d'annuler la manifestation, la commission envisage de proposer aux personnes concernées soit un colis soit un bon d'achat chez le traiteur, à confirmer.

Pour conclure, M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le maintien ou non des différentes manifestations à venir. Le conseil municipal pense que vu l'évolution de la crise sanitaire ce ne serait pas raisonnable. Aussi, il est décidé que les manifestations suivantes : repas des aînés, le vin chaud et les vœux du maire sont annulées.

Fin de la séance à 22h55.

Le Maire,
Sylvain COINTAT.

La secrétaire de séance,
Marina GAUDRY.